CIRCUIT COURT RH

La mise à disposition de compétences interentreprises par votre CCIAMP

CCI AIX MARSEILLE PROVENCE

CONTEXTE

La CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence lance un nouvel outil RH pour mettre en réseau les entreprises des Bouches-du-Rhône dans leurs recrutements, sur des fonctions supports, avec celles qui doivent momentanément alléger leur charge tout en gardant leur personnel. Cette prestation gratuite baptisée « Circuit-court RH » s'inscrit dans la mission de mise en relation des entreprises du territoire portée par le Métropolitain Business Act.

UN PRINCIPE SIMPLE

Mettre en contact des entreprises qui ont besoin de salariés avec celles qui doivent momentanément alléger leur charge tout en gardant leur personnel.
S'assurer que ce prêt de personnel se passe le mieux possible en respectant les procédures, les modalités pratiques et financières prévues par les textes.

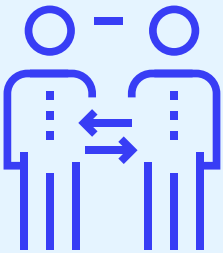

CONSERVEZ VOS SALARIÉS ET LEUR SAVOIR-FAIRE MALGRÉ UNE BAISSE D'ACTIVITÉ, AYEZ RECOURS AU PRÊT DE MAIN-D'ŒUVRE.

De quoi s'agit-il ?

« Le prêt de main-d'œuvre est un dispositif réglementé qui consiste à mettre à disposition d'une autre entreprise un salarié volontaire, pendant une durée déterminée, dans le cadre du dispositif réglementé de prêt de main-d'œuvre. »

Concrètement comment ça se passe ?

Exprimez votre besoin, en termes d'offre ou de demande de compétences, directement en ligne sur le site de la CCIAMP. La mise en relation effective est ensuite assurée par la CCIAMP, qui accompagne l'employeur dans sa démarche de mise à disposition ou de recrutement avec l'appui d'experts.

- *Le prêt de main-d'œuvre requiert **L'ACCORD EXPLICITE DU SALARIÉ** concerné.*

- ***UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION SIGNÉE** entre les deux entreprises : avec notamment la mention de la durée de la mise à disposition, les modalités concernant la prise en charge des salaires, charges sociales et frais professionnels éventuels, facturés à l'entreprise utilisatrice par l'entreprise prêteuse.*

- ***UNE OPÉRATION À BUT NON LUCRATIF :** l'entreprise prêteuse facture à l'entreprise utilisatrice le salaire versé au salarié, charges sociales et frais professionnels éventuels inclus.*

- ***UN AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL** est signé par le salarié et son employeur actuel.*

- ***À L'ISSUE DE LA PÉRIODE DE MISE À DISPOSITION,** l'entreprise d'origine réintègre le salarié dans son ancien poste, ou un poste équivalent, sans que l'évolution de sa carrière ou de sa rémunération ne soit affectée par la période de prêt de main-d'œuvre.*

- ***LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE L'ENTREPRISE PRÊTEUSE ET DE L'ENTREPRISE UTILISATRICE** sont consultés préalablement à la décision de procéder à des prêts de main-d'œuvre.*

Le circuit-court RH c'est gagnant gagnant !

L'entreprise prêteuse préserve les compétences de ses salariés, évite le chômage partiel et peut faire face à une baisse conjoncturelle d'activité. L'entreprise accueillante intègre un salarié opérationnel et aux compétences en lien avec la mission confiée.

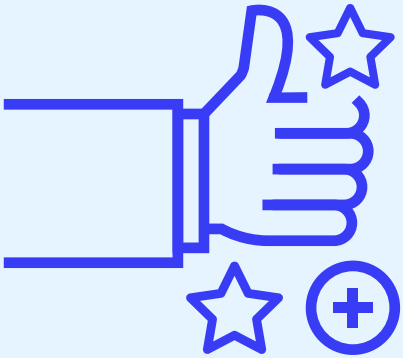

EN SAVOIR +

Virginie Delmas - virginie.delmas@cciamp.com

Cadre réglementaire : Articles L.8241-1 et suivants du code du travail
Retrouvez des modèles de convention de mise à disposition et avenant au contrat de travail sur le site de la CCIAMP.

Ce projet bénéficie du soutien financier du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de l'appui d'Aix-Marseille-Provence Pacte PME et de l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille.

Les 7 raisons de se faire accompagner par la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence

1. Nous sommes dirigés par des ***entrepreneurs pour les entrepreneurs.***
2. Nous sommes à vos côtés pour ***répondre à tous vos besoins,*** proches de vous dans 5 principales villes.
3. Nous sommes ***le Réseau des réseaux,*** sur le bassin économique Aix-Marseille-Provence !
4. Nous sommes depuis toujours ***le lieu de rencontre et d'échanges*** entre le secteur public et les entreprises locales.
5. Nous garantissons, en tant qu'établissement public consulaire, ***la neutralité et le rôle de Tiers de confiance.***
6. Nos services, ***reconnus par les partenaires économiques***, vous apportent un label supplémentaire de fiabilité.
7. Nous sommes ***une équipe d'hommes et femmes*** dotés ***d'une solide expérience terrain*** ; nous maîtrisons les clés pour ***décrypter les spécificités*** du bassin économique

CCI Aix-Marseille-Provence - Conception/Réalisation : Mokoza - Ne pas jeter sur la voie publique - Crédits photo : Getty Images - Document non contractuel